

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00503

Numéro SIREN : 377 509 260

Nom ou dénomination : ALX TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt 692

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ALX TECHNOLOGIES

302 rue de Thor
Parc Euréka
34000 Montpellier

V/REF :

N/REF : 90 B 503 / 2019-B-692

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 25/01/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2017.

Rapport du commissaire aux comptes

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/03/2018

Concernant la société

ALX TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
302 rue de Thor
Parc Euréka
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-692 le 25/01/2019

R.C.S. MONTPELLIER 377 509 260 (90 B 503)

Fait à MONTPELLIER le 25/01/2019,

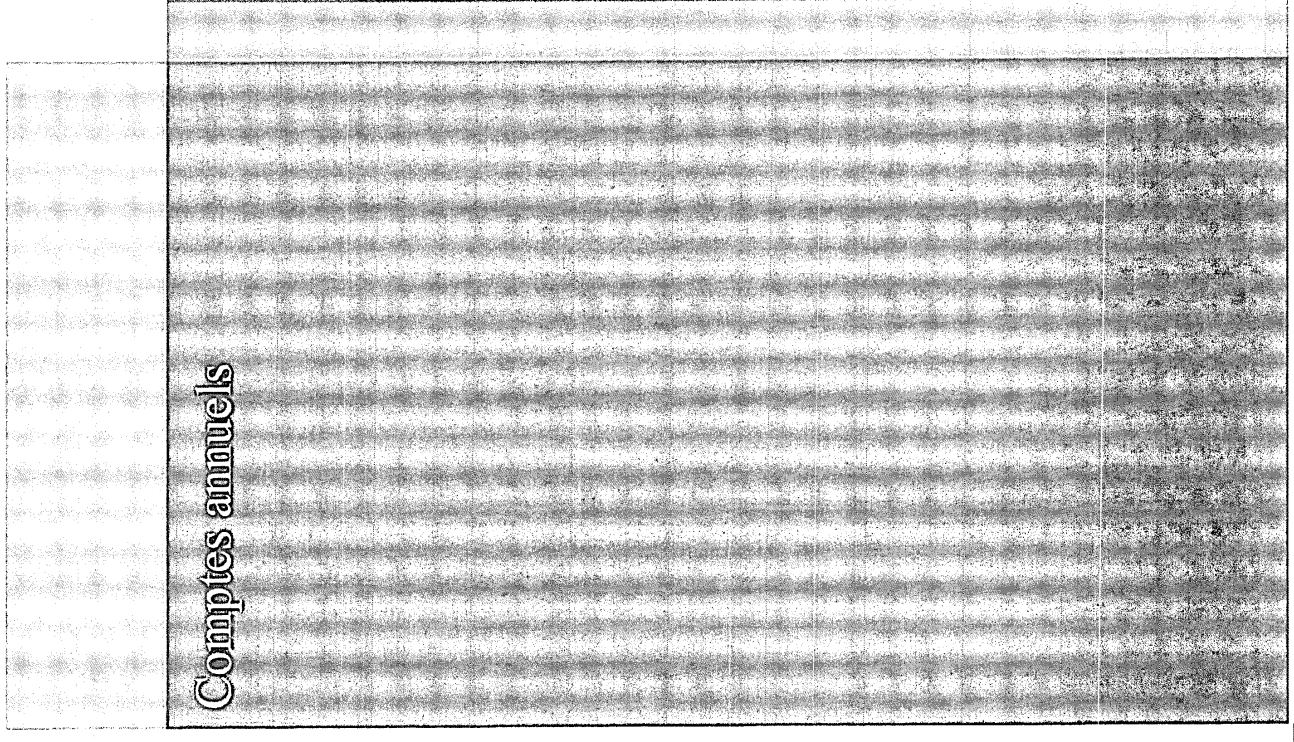
LE GREFFIER



19B692

25 JAN. 2019

906503



Comptes annuels

CERTIFIE CONFORME
A LOI 2008-1

pwc

Bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	28 586	21 727	6 859	717
Fonds commercial	231 500	23 150	208 350	231 500
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 479	18 400	23 079	19 926
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	12 348	9 302	3 046	1 044
Autres immobilisations corporelles	170 441	111 847	58 595	46 548
Immobilisations corporelles en cours				2 140
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	53 624	3 992	49 632	49 632
ACTIF IMMOBILISE	537 979	188 418	349 560	351 507
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	653 060	46 941	606 120	609 922
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	496 289	58 315	437 974	249 773
Marchandises	138 261	9 940	128 321	80 355
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 259 838	91 564	1 168 274	960 718
Autres créances	527 283		527 283	51 562
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	450 192		450 192	300 045
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 729 270		1 729 270	2 133 247
Charges constatées d'avance	58 430		58 430	69 859
ACTIF CIRCULANT	5 312 623	206 759	5 105 864	4 455 482
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	5 850 602	395 178	5 455 424	4 806 989

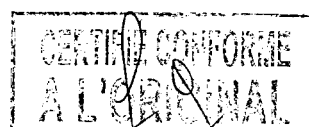
CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital		
Capital	100 000	100 000
dont versé	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	1 604 603	1 604 603
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 409 550	878 868
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat de l'exercice	868 167	580 682
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 992 319	3 174 152
Provisions pour risques	209 314	267 848
Provisions pour charges		
PROVISIONS	209 314	267 848
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 377	44 872
Emprunts et dettes financières diverses	1 282	178 819
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	499	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	463 138	398 857
Dettes fiscales et sociales	288 181	268 297
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	212	
Autres dettes	248 926	234 240
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	238 177	239 903
DETTES	1 253 792	1 364 989
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 455 424	4 806 989

Compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France	614 530	513 026
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	4 650 177	4 517 447
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	756 401	657 049
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 021 108	5 687 522
Production stockée	214 313	-36 889
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 805	324
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	402 143	386 817
Autres produits	172	57
Total des produits d'exploitation	6 640 540	6 037 830
 Achats de marchandises	 351 537	 276 122
Variation de stock de marchandises	-45 602	36 483
Achats matières premières et autres approvisionnements	2 521 725	2 235 849
Variation de stock de mat. premières & autres approv.	4 293	-121 419
Autres achats & charges externes	1 306 312	1 172 662
Impôts, taxes et versements assimilés	67 699	61 020
Salaires et Traitements	914 146	801 321
Charges sociales	346 088	319 446
Dotations aux amortissements sur immobilisations	47 945	20 993
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	219 432	101 512
Dotations d'exploitation aux provisions	203 314	253 603
Autres charges	65	11 472
Total des charges d'exploitation	5 936 954	5 169 064
RESULTAT D'EXPLOITATION	703 586	868 766
 Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations	1	1
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	19 079	13 609
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	19 080	13 610
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	7 081	9 941
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	7 081	9 941
RESULTAT FINANCIER	11 999	3 669
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	715 585	872 435

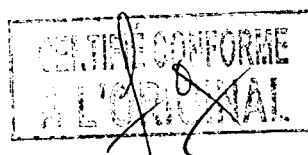


Compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 437
Produits exceptionnels sur opération en capital		15 000
Reprises/provis*, dépréciat* & transferts de charges	70 245	
Total produits exceptionnels	70 245	17 437
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75 692	626
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 086	14 316
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	2 000	14 245
Total charges exceptionnelles	84 778	29 187
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 533	-11 750
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-167 115	280 003
TOTAL DES PRODUITS	6 729 866	6 068 877
TOTAL DES CHARGES	5 861 699	5 488 195
BENEFICE OU PERTE	868 167	580 682

Annexe SAS ALX TECHNOLOGIES

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques	x		
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement			x
- Fonds commercial	x		
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations		x	
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours	x		
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant			x
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs	x		
- Dépréciation des stocks			x
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions	x		
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		



Annexe SAS ALX TECHNOLOGIES

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale	x		
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés			x
- Engagements financiers reçus			x
- Crédit-bail	x		
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices	x		

Faits caractéristiques SAS ALX TECHNOLOGIES**FAITS CARACTERISTIQUES*****Autres éléments significatifs***

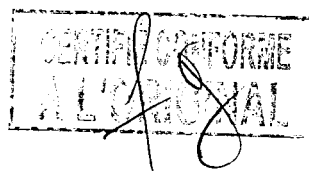
La société ALX a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR) au cours des années 2014, 2015 et 2016. Elle a déposé cette année une réclamation et une déclaration au titre de ces années.

Les sommes réclamées s'élèvent à :

- 91 264 € pour 2014,
- 135 328 € pour 2015,
- 122 807 € pour 2016.

Le CIR de 2017 a fait l'objet d'une provision pour un montant de 51 128 €.

Le produit du CIR est constaté dans les comptes.



Règles et méthodes comptables SAS ALX TECHNOLOGIES

Désignation de la société : SAS ALX TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2017, dont le total est de 5 455 424 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 868 167 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Changement de règles et méthodes comptables**

Par rapport à l'exercice précédent, la société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été décidé d'amortir le fonds commercial en application du règlement ANC 2015-06.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode. Conformément à la possibilité donnée par l'article 4, la société a opté pour l'amortissement sur 10 ans de ses fonds commerciaux.

L'impact de ce changement de méthode sur le résultat est prospectif.

Pour l'exercice 2017, l'amortissement s'élève à 23 150 €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables SAS ALX TECHNOLOGIES

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS ALX TECHNOLOGIES, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est calculé à la clôture de l'exercice sur la base des rémunérations éligibles au sein du groupe d'intégration fiscale. Il est rétrocédé aux différents membres du groupe d'intégration fiscale conformément aux principes de la convention d'intégration fiscale.

Ce produit est comptabilisé en diminution des charges de personnel (rubrique "charges sociales") conformément à la préconisation de la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Actif immobilisé

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	249 409	10 676		260 086
Immobilisations incorporelles	249 409	10 676		260 086
- Terrains	34 791	6 688		41 479
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 482	2 867		12 348
- Installations générales, agencements aménagements divers	72 310	7 904		80 214
- Matériel de transport	2 100	510		2 610
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 716	19 494	592	87 617
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 140		2 140	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	189 539	37 462	2 732	224 269
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	53 624			53 624
Immobilisations financières	53 624			53 624
ACTIF IMMOBILISE	492 572	48 138	2 732	537 979

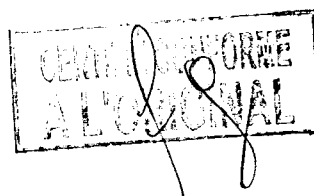
Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Détail des immobilisations**

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	10 676	37 462		48 138
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	10 676	37 462		48 138
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		2 140		2 140
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		592		592
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 732		2 732

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	30/09/2017
Éléments achetés	
Éléments reçus en apport	231 500
Total	231 500

Le fonds commercial a une durée d'utilisation limitée. Il a été décidé d'amortir ce fonds sur 10 ans.

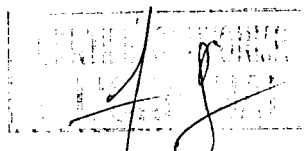


Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	17 192	27 685		44 877
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 865	3 535		18 400
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gén. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels	8 438	864		9 302
Inst. gén. agencements et aménag. divers	34 182	7 950		42 132
Matériel de transport	421	639		1 060
Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 974	7 273	592	68 655
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	119 881	20 261	592	139 549
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	137 073	47 945	592	184 426



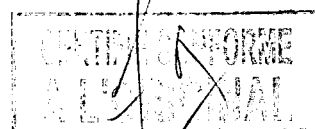
Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Actif circulant****Détail des créances et échéances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	53 624		53 624
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	130 184	130 184	
Autres créances clients	1 129 654	1 129 654	
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	27 402	27 402	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers	84 158	84 158	
Groupe et associés	355 293	355 293	
Débiteurs divers	60 431	60 431	
Charges constatées d'avance	58 430	58 430	
Total	1 899 175	1 845 551	53 624

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.



Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 992			3 992
Stocks	91 937	115 195	91 937	115 195
Créances et Valeurs mobilières	17 093	104 237	29 766	91 564
Total	113 022	219 432	121 703	210 751

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	219 432	121 703
Financières		
Exceptionnelles		

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	116 062
Frs immobil. - fact. non parvenues	212
Dettes provis. pr congés à payer	48 018
Personnel - autres charges à payer	67 708
Charges sociales s/congés à payer	20 298
Charges sociales - charges à payer	27 083
Etat - autres charges payer	18 135
R.r.r. accorder et avoirs tabl.	89 577
Charges payer	13 787
Total	400 878

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 476
Fournisseurs - rrr à obtenir	431
Etat - produits à recevoir	84 158
Divers - produits à recevoir	60 000
Banque - intérêts courus à recevoir	1 792
Total	150 857

Capitaux propres**Composition du capital**

Capital d'un montant de 99 999,90 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 33,333 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	3 000	33,33
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	3 000	33,33

Le capital social d'un montant de 100 000 euros est décomposé en 3000 titres d'une valeur nominale de 33.33 €.

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 50 000 euros au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	253 603	203 313	253 603		203 314
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	4 000	2 000			6 000
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges	10 245		10 245		
Total	267 848	205 313	263 848		209 314

Ventilation des dotations/reprises des provisions

	Dotations	Reprises
Exploitation	422 746	375 306
Financières		
Exceptionnelles	2 000	10 245

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Dettes****Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 377			13 377
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	463 138	463 138		
Dettes fiscales et sociales	288 181	288 181		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	212	212		
Groupe et associés	1 282	1 282		
Autres dettes	248 926	248 926		
Produits constatés d'avance	238 177	238 177		
Total	1 253 292	1 239 915		13 377

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés sur l'exercice

Montant des emprunts et dettes contractés
auprès des associés personnes physiques

31 495

Comptes de Régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	58 430		
Total	58 430		

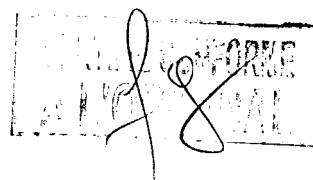
Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	238 177		
Total	238 177		

Informations relatives au compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES**INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT****Résultat financier****Charges et Produits exceptionnels****Détail du résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	225	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 658	
Autres charges	7 086	
Provisions pour risques et charges	2 000	
Provisions pour risques et charges		10 245
Transfert de charges		60 000
TOTAL	75 969	70 245



Informations relatives au compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES**Résultat et impôts sur les bénéfices****Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale**

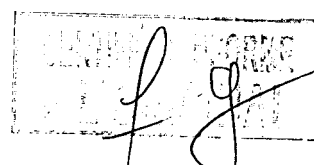
A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2014, la société SAS ALX TECHNOLOGIES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GDLX.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Produits de l'exercice : 400 527 euros

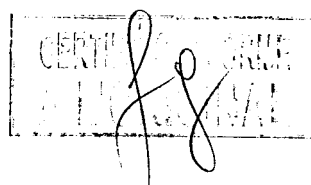
Charges de l'exercice : 233 970 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.



Autres informations SAS ALX TECHNOLOGIES**AUTRES INFORMATIONS****Engagements financiers****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				201 723	201 723
Cumul exercices antérieurs				31 431	31 431
Dotations de l'exercice				25 923	25 923
Amortissements				57 354	57 354
Cumul exercices antérieurs				119 422	119 422
Exercice				34 858	34 858
Redevances payées				154 280	154 280
A un an au plus				28 489	28 489
A plus d'un an et cinq ans au plus				52 084	52 084
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				80 573	80 573
Valeur résiduelle				16 164	16 164
Montant pris en charge dans l'exercice				38 817	38 817





25 JAN. 2019

19B 692

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

ALX TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée
302 rue de Thor
Parc Euréka
34000 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ALX Technologies** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode relatif au traitement des fonds commerciaux.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

Autres informations SAS ALX TECHNOLOGIES***Engagements de retraite***

La société n'a pas provisionné de montant au bilan au titre des indemnités de départ à la retraite.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 88 526 euros
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE acquis au titre de la période close au 30 septembre 2017 s'élève à 44 276 euros.

Le crédit d'impôt 2016 a été utilisé pour l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers notamment d'effort en matière d'investissement.

Tableau des cinq derniers exercices SAS ALX TECHNOLOGIES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions ordinaires	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 691 623	4 188 728	5 191 409	5 687 522	6 021 108
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	549 455	469 867	333 960	899 717	788 192
Impôts sur les bénéfices	128 981	121 420	143 506	280 003	-167 115
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	268 902	152 762	374 929	580 682	868 167
Résultat distribué	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	140,16	116,15	63,48	206,57	318,44
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	89,63	50,92	124,98	193,56	289,39
Dividende distribué	16,67	16,67	16,67	16,67	16,67
Personnel					
Effectif salariés	15	18	19	20	21
Montant de la masse salariale	596 383	708 404	791 426	801 321	914 146
Montant des sommes versées en avantages sociaux	226 567	255 857	283 482	319 446	346 088

ALX TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Parc EUREKA – 302 rue de Thor
34000 Montpellier
RCS MONTPELLIER 377 509 260

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le 30 mars à neuf heures,

Les associés de la société ALX TECHNOLOGIES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social à Montpellier, sur convocation écrite du Président conformément aux dispositions statutaires.

La société BMA AUDIT, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Monsieur Frédéric GAUCH, préside la séance en sa qualité de Président de la société

Sont présents ou représentés :

- La société GDLX Sarl, représentée par Monsieur Frédéric GAUCH,
Titulaire de 2 995 actions..... 2 995 actions
- Monsieur Frédéric GAUCH,
Titulaire de 5 actions..... 5 actions

Total 3 000 actions

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes;

- Le rapport du Président;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation desdites conventions,

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 30 433 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 10 144 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 868 167 euros de la manière suivante :

- Origine	
• Bénéfice total de l'exercice	868 167 €
- Affectation	
• Dotation au poste « autres réserves » pour	808 167 €
• Distribution de dividende pour	60 000 €
Au total	868 167 €

Après affectation le poste « autres réserves » se trouve, à présent, porté à hauteur de 2 217 717 euros.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

ANNEE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDE		
30 septembre 2016	50 000 €		
30 septembre 2015	50 000 €		
30 septembre 2014	50 000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 15 mars 2018

Le commissaire aux comptes

BMA Audit

Thomas Villesseche

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Le bénéficiaire des conventions ne prend pas part au vote.

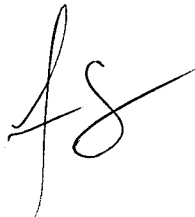
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

La société GDLX Sarl

Représentée par Monsieur Frédéric GAUCH



Le Président

Monsieur Frédéric GAUCH

